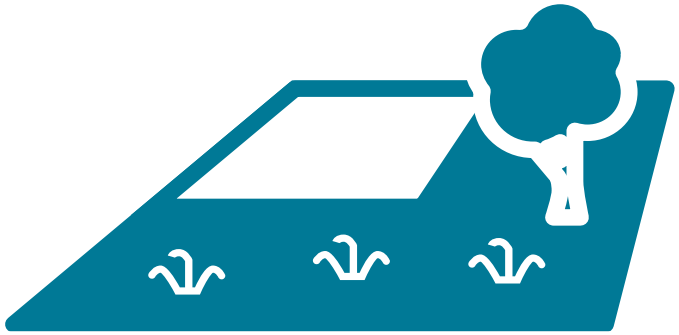

THÈME 1:

PLEINE TERRE, TRAITEMENT DU SOL, PLANTATIONS ET VÉGÉTALISATION

FAVORISER LA PERMÉABILITÉ DU SOL ET LES SURFACES EN PLEINE TERRE

❑ Ce qui a été dit lors des ateliers citoyens/élus

- Préserver/Augmenter la **pleine terre**
- Maintenir la **perméabilité** des sols, renforcer la **dés-imperméabilisation**

❑ L'avis du comité citoyen

- Limiter **l'artificialisation** du sol
- Réduire les **surfaces imperméabilisées** pour permettre **l'infiltration** des eaux pluviales et réduire les **risques** d'inondation
- Préserver la **biodiversité** et les écosystèmes locaux pour maintenir la faune et la flore locale en bonne santé

Illustration des effets environnementaux de l'imperméabilisation du sol

Source: CEREMA

❑ Pourquoi ?

- **Enjeux climatiques:** rafraichissement du sol lorsqu'il est naturel, infiltration et filtration de l'eau, lutte contre le ruissellement/les inondations, pleine terre = séquestration de carbone…
- **Enjeux de biodiversité:** la perméabilité est une condition nécessaire aux plantations, la pleine terre est un réservoir de biodiversité…
- **Enjeux paysagers:** équilibre entre espaces bâtis et non bâtis, préservation de la nature en ville…

L'info en +
On comptabilise plusieurs **centaines de milliers** de micro-organismes dans une cuillère à café de sol naturel.

Source: ADEME/fresque du sol

L'AGENCE

FAVORISER LA PERMÉABILITÉ DU SOL ET LES SURFACES EN PLEINE TERRE

De la compatibilité à la conformité

❑ Ce qui est prévu dans l'OAP

CHAPITRE 2 : traitement des espaces non bâtis (sol, végétation, accès, stationnement et clôtures)

Les qualités du sol:

- limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser une meilleure gestion de l'eau
- limiter les effets de surchauffe en été

❑ Ce qui changera dans le règlement

- Introduction d'une notion de « **surface perméable** » en complément de la notion de « pleine terre »
- Comptabilisation des surfaces **d'espace libre** et de **stationnement** dans les surfaces perméables lorsque leur traitement permet l'infiltration de l'eau.
- Renforcement de **l'exigence qualitative pour la pleine terre** (terre végétale, enherbée, libre en sous-sol, permettant des plantations)
- Zone UA pleine terre: 10% / surface perméable: 20%
- Zone UB pleine terre: 25% / surface perméable: 40%
- Zone UC pleine terre: 35% / surface perméable: 50%
- Zone UD pleine terre: 50% / surface perméable: 60%

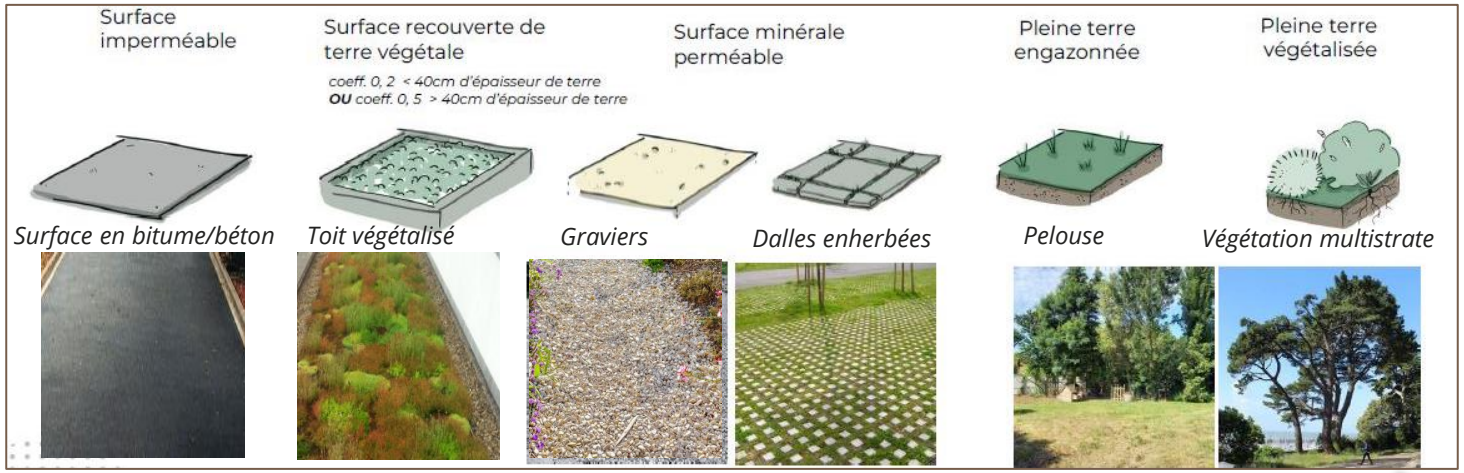

+ *Diversité des qualités de sol en fonction de sa perméabilité et de son traitement* +

L'AGENCE

DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION, PRÉSERVER LES ARBRES EXISTANTS ET EN PLANTER DE NOUVEAUX

❑ Ce qui a été dit lors des ateliers citoyens/élus

- **Mieux protéger les plantations existantes.**
- **Imposer la plantation de nouveaux arbres.**

❑ L'avis du comité citoyen

- Promouvoir les **espaces verts** partagés tels que les parcs arborés et les rues bordées d'arbre pour **réduire les ilots de chaleur**
- Préserver les qualités paysagères en **conservant les arbres et haies existantes**
- Préserver la **biodiversité** et les écosystèmes locaux pour maintenir la faune et la flore locale en bonne santé

L'info en +

3 à 5 ° c'est la baisse de la température urbaine que les arbres d'ombrage permettent d'apporter

Source: plan nature en ville

❑ Pourquoi?

- **Enjeux climatiques**: ombrage, rafraichissement, captation de l'eau par les systèmes racinaires, séquestration du carbone …
- **Enjeux de biodiversité**: végétation = habitat pour la faune, développement de la flore …
- **Enjeux paysagers:** nature en ville, végétation accompagnant l'insertion des constructions …

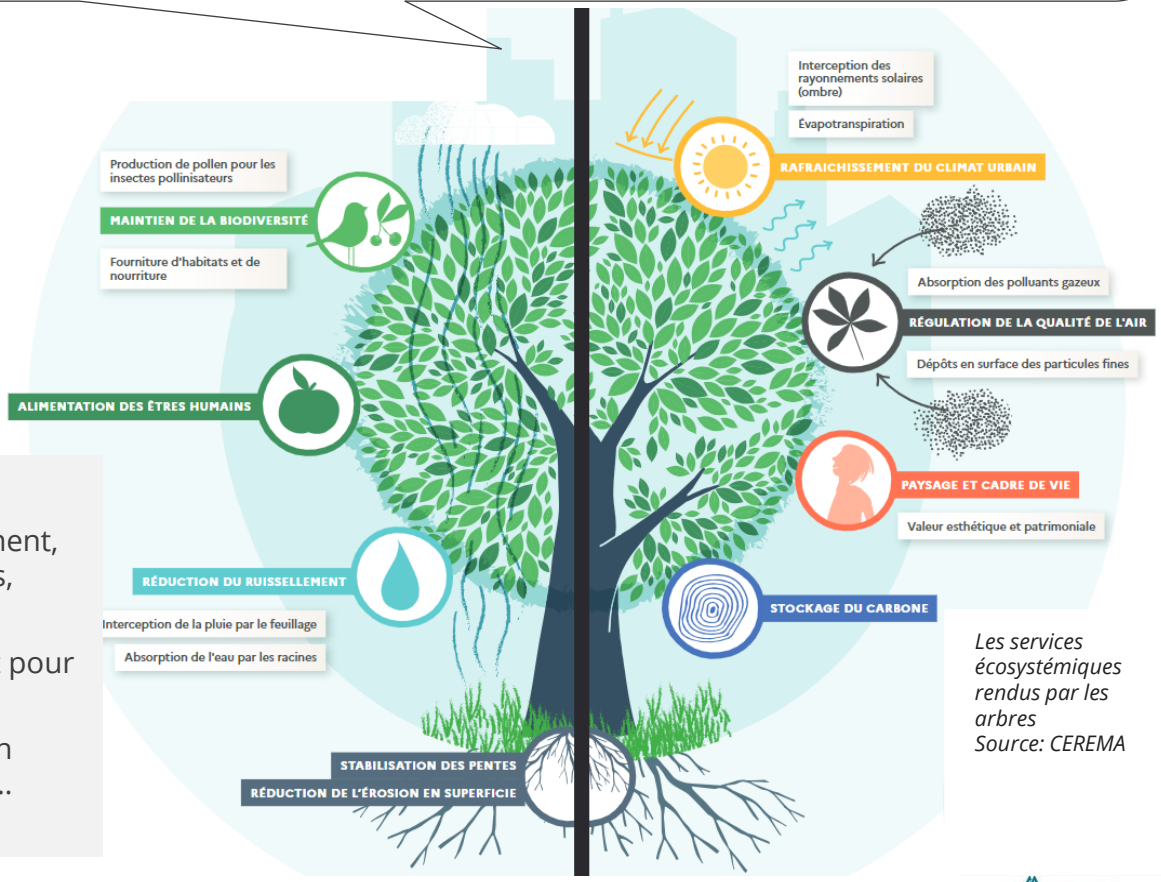

Les services écosystémiques rendus par les arbres
Source: CEREMA

L'AGENCE

DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION, PRÉSERVER LES ARBRES EXISTANTS ET EN PLANTER DE NOUVEAUX

De la compatibilité à la conformité

❑ Ce qui est prévu dans l'OAP

CHAPITRE 2 : traitement des espaces non bâtis (sol, végétation, accès, stationnement et clôtures)

La végétation existante et à planter

- préserver la végétation existante et en bonne sante
- concevoir des compositions végétales qui favorisent la biodiversité
- privilégier des liens paysagers et fonctionnels entre espaces public et privé
- aménager des lieux collectifs favorisant la biodiversité et les ilots de fraicheur

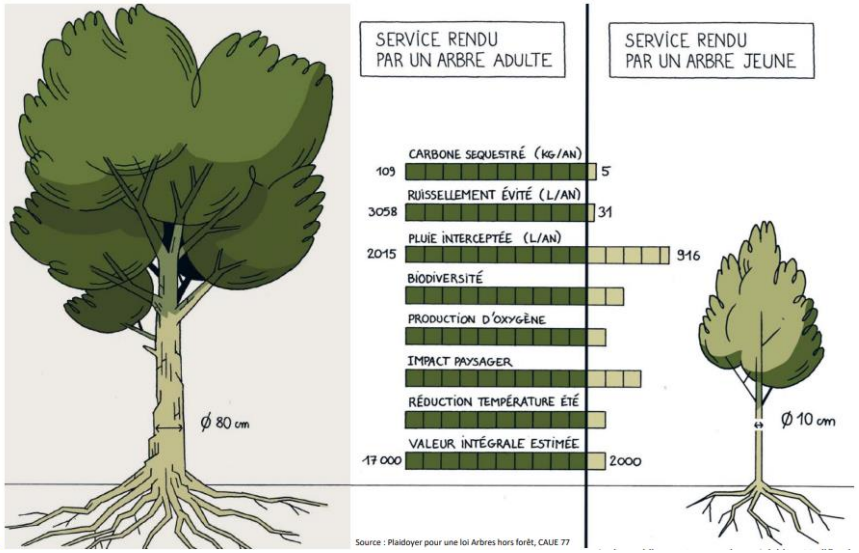

Figure 25. Diversité des services rendus par un arbre selon son âge

❑ Ce qui changera dans le règlement

- Obligation de conserver minimum **1 arbre / 80m²** de pleine terre, ou à défaut d'en planter 1 / 80m² (zones UB, UC, UD)
- Renforcement de la règle **protégeant les boisements remarquables** et les parcs remarquables: la coupe est soumise à justification (sécurité/état phytosanitaire)
- **Interdiction des nouvelles constructions à moins de 2 m des boisements remarquables ou EBC** soumis à l'obligation légale de débroussaillement

Composition multistrate

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

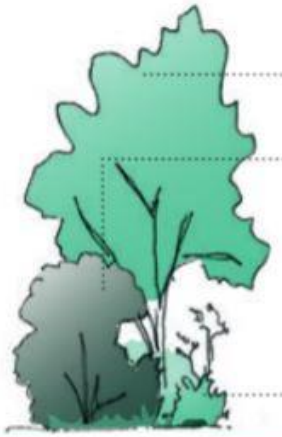

Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...